Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260401-2026019-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

L'an deux mil vingt six
le 1er avril à 20h30
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Laurence LE BOZEC, Gwendoline LE STER, Anthony ROLLAND, Joël MAGUER, Amélie ALBERT, Evelyne BONNARD, Aurélien LE BEC, Dominique LE DU, Sandrine LE GALL, Mikaël LE MADEC, Gurvan LOLLIEROU, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT.

ABSENTS : Néant.

PROCURATIONS : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gurvan LOLLIEROU est élu secrétaire de séance.

Délibération 2026/019 - COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES (CCLE)

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a modifié la composition des commissions de contrôle des listes électorales. La composition de cette commission dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.

Si au moins 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, il y aura 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus de sièges et 2 conseillers municipaux de l'autre liste.

La durée des fonctions des membres des CCLE est alignée sur la durée du mandat des conseillers municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la CCLE comme suit:

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges : Mme BONNARD Evelyne, Mme NOIRET Sylvie, Mme LE GALL Sandrine

- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste : M QUERE Louis-Marc et Mme ROBERT Cécile

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)